



Separation (PACSE) : questions sur les procedures

Par **nicky77**, le **29/10/2019** à **17:52**

Actuellement en separation, aucune demarche officielle n'a encore ete faite (PACS toujours en cours). Nous avons un enfant a charge (2ans et demi). Je viens de prendre contact avec un avocat, mais en attendant j'ai quelques questions:

- quand puis-je legalement quitter le domicile? Dois-je attendre l'avis du juge aux Affaires Familiales? La validation du "depacsage"?
- compte tenu de l'ambiance au domicile (crise, degradation de biens), puis-je partir du domicile ? Dois-je imperativement poser une main courante aupres de la gendarmerie/police?
- Le PACS a ete valide par un tribunal, dois-je le contacter ou la mairie de cette ville?

Merci pour vos futures reponses